
Programme de formation

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Objectifs :

- Identifier les principaux points nécessaires à l'élaboration au DUERP ainsi que les risques professionnels associés aux activités de l'entreprise
- Concevoir un DUERP adapté à son établissement
- Développer un comportement préventif et sensibiliser son personnel aux enjeux liés à la santé et la sécurité au travail

Public : salariés d'établissement, chef d'entreprise, pâtissiers, boulanger, artisan, chef d'entreprise, vendeur (se), tourier etc..

Pré-requis : Savoir comprendre et parler en Français

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

Formation sur poste de travail du stagiaire avec étude de cas pratique, modèle de document, guide et affichage obligatoire transmis aux participants

La formation invite les participants à une démarche participative. Construite à partir des éléments qu'ils auront apportés de leur magasin (étiquettes de produits mis en vente, recettes), les expériences et les connaissances seront partagées puis commentées par rapport aux évolutions de la réglementation.

Exercices pratiques et apports théoriques.

Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation :

QCM complété par une auto-évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

Focus sur la réglementation

- Les enjeux du document unique
- La loi du 31 décembre 1991 n° 91-1414
- Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001
- Les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé

Méthodologie d'évaluation des risques

- Définir les responsabilités au sein de l'établissement
- Planifier la démarche
- Notion de risque et de danger



HM FORMATION

- Réaliser un état des lieux
- Identifier les situations dangereuses et les risques associés
- Estimer la gravité et la fréquence d'exposition
- Hiérarchiser les risques

Conception du document unique

- La forme et le contenu
- Le compte rendu d'évaluation des risques
- Les mesures de prévention
- L'affichage obligatoire

Animer et faire vivre son Document unique

- Optimiser la démarche
- Suivi des évolutions de l'établissement
- Informer son personnel
- Sensibiliser son personnel aux bonnes pratiques

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)